

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

PROCÈS VERBAL Séance du mercredi 16 mars 2022 à 20 h 30 à Réalmont

<u>Présents</u>: Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration: Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Pascal THIÉRY donnant procuration à Monsieur Jean Michel LOPEZ, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Alain BOYER, Madame Anna FAURÉ donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés: Monsieur Sylvian CALS, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DE RUS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe MOREL.

<u>Participaient également</u>:

Madame Amélie ORY (Cabinet Ressources Consultants Finances), Monsieur Bernard FABRE (D.G.S. Communauté de Communes Centre Tarn).

Avant de passer à la présentation de la prospective financière, <u>M. le Président</u> informe l'assemblée que par lettre reçue le 2 mars 2022, Mme Isabelle ROBERT, Conseillère Municipale de la Commune de Terre-de-Bancalié, a fait part de sa démission de ses fonctions de Conseillère Communautaire.

En remplacement de cette dernière et conformément aux dispositions réglementaires qui s'appliquent en la matière, il installe Mme Nathalie FABRE, Conseillère Municipale de la Commune de Terre-de-Bancalié, dans ses fonctions de Conseillère Communautaire, fonctions qu'elle a déjà occupées par le passé, et lui souhaite la bienvenue au sein de cette assemblée.

Il soumet ensuite à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 2 février 2022. Ledit procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

<u>M. le Président</u> donne alors la parole à Mme ORY afin de procéder à la présentation des données financières relatives à la Communauté de Communes. Il indique que l'approche a été modifiée par rapport aux autres années en raison du transfert des compétences « Eau », « Assainissement » et « Enfance Jeunesse » intervenu le 1^{er} janvier 2020. Une lecture consolidée du budget principal et des différents budgets annexes sera proposée, un nouveau regard qui a son importance.

PROSPECTIVE FINANCIÈRE

Mme ORY indique en introduction que sa présentation comporte trois parties :

- Le contexte national
- Les résultats au 31 décembre 2021
- La prospective financière

1. Le contexte national

La loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a été construite à partir d'une prévision de croissance de 4,00 % et d'une évolution des prix hors tabac de 1,5 %. A l'évidence, compte tenu du conflit en cours qui oppose la Russie à l'Ukraine, tant le taux de croissance que l'inflation devront être révisés.

En 2020 le déficit public a atteint 210 Milliards d'€ et devrait être de 206 Milliards d'€ en 2021, ce qui représente 8,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Ces niveaux jamais atteints s'expliquent par les mesures de soutien liées aux plans d'urgence mis en place durant la crise sanitaire (pour 70 Milliard d'€) et par la baisse des recettes (impôts, TVA, cotisations sociales pour 52,6 Milliards d'€).

Ce creusement du déficit a mécaniquement alimenté l'endettement et devrait atteindre 2 836 Milliards d'€ en 2021 représentant 115,6 % du PIB.

Pour mémoire, le pacte de stabilité européen prévoit un déficit public et un endettement public limités respectivement à 3 % et 60 % du PIB.

<u>Mme ORY</u> indique qu'une nouvelle loi de programmation des dépenses publiques devrait être adoptée à l'issue des prochaines échéances électorales (présidentielles et législatives) qui fixera le cadre dans lequel les dépenses du secteur public pourront évoluer.

2. Les résultats au 31 décembre 2021

Le **solde de fonctionnement consolidé** a nettement diminué entre 2020 et 2021, il passe de 1 045 152,52 € à 490 136,10 €. Cette différence est due aux déficits du budget annexe « Petite Enfance Enfance Jeunesse » (- 395 909,76 €) et du budget annexe « Ordures Ménagères » (- 79 707,33 €).

Pour autant, le **résultat cumulé** (fonctionnement + investissement) s'est accru de + 106 910,89 € (2 406 446,35 € en 2021 contre 2 299 535,46 € en 2020) en raison de la reprise des résultats des budgets annexes communaux « Eau » et « Assainissement ».

Le **budget principal** 2021 fait ressortir un solde de fonctionnement à hauteur de + 930 978,18 € (contre + 946 850,05 € en 2020) qu'il s'avère toutefois nécessaire de rapprocher des déficits des budgets annexes « Petite Enfance - Enfance Jeunesse » et Ordures Ménagères ».

Le solde de fonctionnement cumulé s'élève à 2 189 261,18 € et le solde d'investissement cumulé à – 1 034 896,79 €, soit un résultat cumulé à hauteur de + 1 154 364,39 € (contre + 1 898 206,74 € en 2020).

Les différents budgets annexes :

- le budget « Maisons de Santé Pluridisciplinaires » : le résultat cumulé atteint seulement + 7 712,49 €. Le solde de fonctionnement cumulé (+ 47 811,40 €) devra couvrir le solde d'investissement cumulé (- 40 098,91 €). La question de son équilibre se pose donc pour l'exercice 2022.
- le budget « **Petite Enfance Enfance Jeunesse** » nécessitera une contribution du budget principal pour couvrir le déficit 2021 (395 909,76 €) et le besoin de financement 2022.
- le budget « **Ordures Ménagères** » a dégagé un solde de fonctionnement à hauteur de − 15 433,00 € en 2020 et de − 79 707,33 € en 2021. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ne couvre pas le besoin de financement du service et le budget s'équilibre en consommant les excédents passés. Il s'avérera donc nécessaire de corréler la taux de TEOM avec le coût du service.
- le budget « **Eau** » a bénéficié d'une avance du budget principal à hauteur de 250 000 € inscrite en section d'investissement ainsi que de la reprise des résultats des budgets annexes communaux « Eau ». Le solde de fonctionnement s'est toutefois dégradé à hauteur de + 68 346,57 € (contre 158 607,74 € en 2020). Le solde d'investissement cumulé (+ 455 698,03 €) semble faible si un programme de travaux est envisagé et ce d'autant qu'il s'avérerait nécessaire de rembourser l'avance au budget principal sans tarder. Un financement extérieur sera incontournable.
- le budget « **Assainissement** » a aussi bénéficié d'une avance du budget principal à hauteur de 250 000 € inscrite en section d'investissement. Le solde de fonctionnement s'élève à 26 177,96 €. Ce budget a aussi une faible capacité à investir, il serait en conséquence nécessaire de revoir la politique tarifaire au plus tôt.
- les budgets « ZAC Laboutarié » et « ZA Lombers ». Ces deux zones d'activité économique ne sont à ce jour pas terminées, des travaux de viabilisation restent à réaliser dans la perspective de vendre de nouveaux terrains. Le jour venu, les déficits respectifs devront être repris par le budget principal. Ce dernier devra donc dégager les excédents nécessaires pour couvrir ces déficits.

<u>Mme ORY</u> conclut en indiquant que la Communauté de Communes était en bonne santé financière mais qu'il était désormais nécessaire de bien peser les choses. Elle invite à réfléchir de manière urgente en ce qui concerne les budgets annexes « Ordures Ménagères » et « Assainissement » pour lesquels tant la taxe que les tarifs en vigueur ne financent pas le service concerné.

3. La prospective financière (2022 / 2027)

<u>Mme ORY</u> prend le soin de préciser que les données relatives à l'exercice 2022 ne sont pas celles qui figureront dans le budget primitif mais correspondent à l' « atterrissage » de ce dernier, soit l'équivalent d'un compte administratif prévisionnel.

On constate une dégradation de l'Excédent Brut Courant (EBC) qui passe de 1 170 000 € en 2021 à 678 000 € en 2022 en raison d'une augmentation des charges de fonctionnement courant à hauteur de 3 535 000 € (contre 3 010 000 € en 2021) due, pour une large part, à l'accroissement de la contribution au budget annexe « Petite Enfance - Enfance Jeunesse » à hauteur 810 000 €.

L'épargne nette est en baisse mais toujours positive jusqu'en 2027 (157 000 €). Elle atteint 276 000 € en 2026 (contre 460 000 € en 2021) et ce malgré un forte baisse de l'annuité de la dette (capital) qui passe de 665 000 € en 2021 à 250 000 € en 2022.

<u>Mme ORY</u> souligne que la structure des charges de fonctionnement a changé entre 2019 et 2022 (exercice de nouvelles compétences à compter de 2020). Les charges de fonctionnement courant représentaient 69,6 % des charges de fonctionnement totales en 2019 et devraient atteindre 82,8 % en 2022. Ces charges correspondent au financement des services communautaires et sont donc susceptibles d'évolution en fonction du niveau de qualité du service offert.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, varient peu. La TVA, substituée à la Taxe d'Habitation 2021 progresserait de + 3 % / an jusqu'en 2024. Il est à noter qu'au niveau de la fiscalité des ménages, le pouvoir de taux ne s'applique désormais plus que sur les bases de Foncier Bâti qui s'élèvent à 8 508 000 € (pour mémoire, en 2020, les bases de Taxe d'Habitation s'élevaient à 9 585 000 €). En ce qui concerne les dotations, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste stable aux alentours de 600 000 €, ce qui équivaut à un désengagement de l'État dans le temps.

En matière d'investissement, la prospective est bâtie sur des dépenses hors annuité de la dette s'élevant à 2 500 000 € en 2022, puis 1 500 000 € de 2023 à 2025 et 1 000 000 € après. Ce niveau d'investissement nécessiterait compte tenu de la baisse de la capacité d'autofinancement (Épargne Nette) qui passe de 276 000 € en 2022 à 157 000 € en 2027, le recours à un emprunt annuel compris entre 500 000 et 700 000 €. Le remboursement des avances aux budgets annexes « Eau » et « Assainissement », d'un montant total de 500 000 €, équivaudra le jour venu à un emprunt annuel.

Le recours à l'emprunt est ainsi estimé à 2 900 000 € sur la période 2022 – 2026. Sur cette base l'encours de la dette devrait atteindre 3 417 000 € en 2027 contre 1 935 000 € en 2022.

La capacité de financement des dépenses d'investissement hors dette se réduit. Durant le précédent mandat (2014 - 2020), l'Épargne Nette a été en moyenne de 575 000 €, ce qui représentait 37,9 % du financement. Sur le mandat actuel (2021 – 2026), le montant atteindrait 268 000 € pour un taux de 16,4 %.

Mme ORY conclut sa présentation en indiquant que l'Excédent Global de Clôture (Fonds de Roulement), qui passe de 900 000 € en 2022 à 675 000 € en 2027, doit être regardé avec vigilance. S'il est suffisant pour l'instant, il devra faire face à de probables déficits à venir de certains budgets annexes, notamment des zones d'activité économique.

<u>M. VIAULES</u> fait part de ses interrogations sur le montant contraint des investissements futurs. Il considère quant à lui que des subventions seront obtenues et par voie de conséquence le recours à l'emprunt diminué.

Mme ORY indique qu'elle n'a effectivement prévu qu'un montant moyen de subventions à hauteur de 488 000 €, soit un taux de financement de 29,8 %. Au cours du précédent mandat, ce montant était de 587 000 € pour un taux de 38,7 %.

M. le Président réitère la nécessité de maîtriser les charges de fonctionnement tout en sachant que les charges de gestion courante augmenteront sous le double effet de la pandémie et du conflit en Ukraine et que les charges de personnel, plutôt stables, sont incompressibles voire progresseront puisque une évolution du point d'indice d'ici l'été a été annoncée par le Gouvernement d'une part et, d'autre part, que les recettes de fonctionnement, à l'image des aides de la CAF, fluctuent d'année en année notamment lors de la transition entre deux périodes de contractualisation. Il souligne en outre que les produits fiscaux sur lesquels le Conseil Communautaire a un pouvoir de taux sont passés en

raison de la suppression de la Taxe d'Habitation de 2 292 000 € en 2020 à 953 000 € en 2021 (la différence est le produit de TVA transféré par l'État qui s'élève à 1 250 000 € en 2021).

Il considère que cette lecture consolidée des finances communautaires, qui apporte un éclairage nouveau, revêt une certaine importance pour le futur. La structure financière a évolué, il s'avère désormais nécessaire d'en tenir compte. De surcroît, il imagine qu'une fois les élections passées, les collectivités territoriales seront mises à contributions pour participer au redressement des finances publiques.

En l'absence de nouvelles interventions, <u>M. le Président</u> propose de passer à l'examen de l'ordre du jour et remercie Mme ORY pour la clarté de son intervention.

ORDRE DU JOUR

DÉCISIONS DE BUREAU PAR DÉLÉGATION

DÉLIBÉRATIONS

PÔLE ADMINISTRATION – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

Finances:

- Vote des Comptes de Gestion 2021 de chaque budget
- ➤ Vote des Comptes Administratifs 2021 de chaque budget
- > Solidarité Ukraine : Attribution d'une aide d'urgence

Ressources Humaines:

- Service SPANC : Création d'un emploi permanent à temps complet
- ➤ Pôle Technique : Création d'un emploi permanent à temps non complet

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

> Tourisme: Création du « Circuit des Pigeonniers » - Demande subventions État et Département

PÔLE TECHNIQUE

➤ Collecte et traitement déchets des ménages et déchets assimilés — Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021 - 2026

QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS DU BUREAU PAR DÉLÉGATION

2022-03 du jeudi 20 janvier 2022 : Développement économique — Immobilier d'entreprises — Zone d'Activité Économique de Lombers - Vente d'un terrain à l'indivision BIAU Élodie / RIVES Damien

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau que l'indivision BIAU Élodie / RIVES Damien souhaite se porter acquéreur d'un terrain sur la Zone d'Activité Économique sise La Plaine de Gau,

commune de Lombers. Le Bâtiment qui sera édifié abritera l'activité entrepreneuriale de Monsieur RIVES spécialisée dans les travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation.

Le foncier pris sur les parcelles cadastrées section C n° 504 et 902 d'une contenance de 3 645 m² sera cédé à l'indivision BIAU Élodie / RIVES Damien.

Le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant été saisi, il est proposé de fixer le prix de vente à hauteur de 36 450 € HT, TVA sur coût total en sus (soit 43 740 € TTC).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise le Président à signer le sous-seing privé puis l'acte de vente correspondant dans les conditions susvisées ainsi que tous documents permettant de mener à bien ce projet.

2022-04 du jeudi 03 février 2022 : Développement économique — Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié — Signature d'un avenant avec un cabinet d'infirmières

Madame Pascale BARNA prend sa retraite le 1^{er} avril 2022. Madame Nadège CAMP lui succède. Aussi, est-il proposé de signer un avenant formalisant la modification des preneurs du bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec le cabinet d'infirmières.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

2022-05 du jeudi 03 février 2022 : Service Enfance/Jeunesse — Recrutement de cinq animateurs saisonniers dans le cadre du dispositif Contrat d'Engagement Éducatif

Le Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) a été créé par le décret n° 2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Le CEE est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs.

Les collectivités territoriales peuvent donc conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Pour pallier les besoins occasionnels du Service Enfance /Jeunesse, il est proposé de conclure douze Contrats d'Engagement Éducatif avec une rémunération journalière forfaitaire de 70 €.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide :

- de recruter cinq animateurs saisonniers dans le cadre du dispositif CEE :

Secteur Enfance - site de Réalmont

* un animateur du 21 février 2022 au 04 mars 2022 : 10 jours

Secteur Enfance – site de Montredon-Labessonnié

* un animateur du 25 février 2022 au 04 mars 2022 : 06 jours

Séjour neige

* trois animateurs du 28 février 2022 au 04 mars 2022 : 5 jours

- de fixer la rémunération journalière forfaitaire à 70 €,
- d'autoriser le Président à signer les contrats à intervenir et toute autre pièce utile.

2022-06 du jeudi 03 février 2022 : Développement économique — Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié — Signature d'un avenant au bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec Madame Fabienne ABRIAL

Madame Fabienne ABRIAL, Sage-femme au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié a annoncé son départ de l'équipement médical au 1^{er} janvier 2022 et formulé, par courrier, le souhait que soit suspendu son bail pour une durée de 2 ans.

Afin de répondre favorablement à la demande de Madame ABRIAL, il est proposé de traduire cette suspension de bail par avenant. Ce dernier stipulera qu'en cas de non retour de l'activité professionnelle de Madame ABRIAL au sein de la MSP, au plus tard le 1^{er} janvier 2024, lui seront appelés 6 mois de loyers (durée égale au préavis mentionné à l'article 1 – Durée-Congé-Renouvellement/Congé-Expiration du bail).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

2022-07 du jeudi 03 février 2022 :Recrutement d'un agent non titulaire au service jeunesse

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires **pour accroissement saisonnier d'activité**, conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au vu du surcroît d'activité saisonnier du service «Jeunesse» de la Communauté de Communes Centre Tarn, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet, soit :

• 1 poste d'adjoint d'animation - grade d'adjoint d'animation C1 du 01/03/2022 au 31/08/2022

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées, - autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

<u>DÉLIBÉRATIONS</u>

PÔLE ADMINISTRATION - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Finances:

- Vote des Comptes de Gestion 2021

<u>M. VIAULES</u> informe l'assemblée que les résultats des différents comptes de gestion 2021 de la Communauté de Communes étant identiques à ceux des Comptes Administratifs 2021 concernés, il convient de les adopter :

- compte de gestion 2021 du budget principal
- compte de gestion 2021 du budget annexe MSP
- compte de gestion 2021 du budget annexe Petite Enfance Enfance Jeunesse
- compte de gestion 2021 du budget annexe des Ordures Ménagères
- compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC

REGISTRE PAGE N°33

- compte de gestion 2021 du budget annexe Eau
- compte de gestion 2021 du budget annexe Assainissement
- compte de gestion 2021 du budget annexe ZAC de Laboutarié
- compte de gestion 2021 du budget annexe ZA de Lombers
- compte de gestion 2021 du budget annexe ZA des Fournials

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2021.

- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Principal

<u>M. VIAULES</u> assure la présidence de l'assemblée pour les différents points de l'ordre du jour ayant trait au vote des comptes administratifs 2021 et informe ses membres que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021 - 839 715,79 € Résultat à la clôture de l'exercice 2020 - 195 180,67 € - 1 034 896,46 €

<u>Section de fonctionnement :</u>

Résultat de l'exercice 2021 + 930 978,18 € Résultat à la clôture de l'exercice 2020 + $\frac{1258283,08}{1258283,08}$ € Résultat cumulé 2021 + $\frac{1258283,08}{1258283,08}$ €

M. VIAULES souligne la stabilité tant des dépenses que des recettes de fonctionnement entre les exercices 2020 et 2021 :

- dépenses de fonctionnement : 3 305 339,53 € en 2021 contre 3 289 772,03 € en 2020, soit + 15 567,50 €,
- recettes de fonctionnement : 4 236 317,71 € en 2021 contre 4 236 622,05 en 2020, soit 304,37 €.

En matière d'investissement, les deux dépenses les plus significatives sont :

- la « Voirie » (opération n° 130) pour un montant de 593 822,10 € (contre 155 097,02 € en 2020), c'est écart s'explique pour partie par la transmission tardive des factures,
- la « micro-crèche de Lafenasse » (opération n° 146) pour un montant de 457 434,70 €. C'est équipement va être mis en service sous peu.

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 2 499 458,12 € en 2021 (contre 1 449 219,61 € en 2020).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2021.

- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Maisons de Santé Pluridisciplinaires

<u>M. VIAULES</u> informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Maisons de Santé Pluridisciplinaires fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021 + 70 356,23 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2020 <u>- 110 455,54 €</u> Résultat cumulé 2021 - 40 099,31 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 - 7 393,60 € Résultat à la clôture de l'exercice 2020 + $55 \ 205,19 \ €$ Résultat cumulé 2021 + 47 811,59 €

<u>Mme FABRE</u> trouve dommage que le budget ne distingue pas les deux Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP).

<u>M. CANTALOUBE</u> indique qu'analytiquement les données relatives à chaque MSP sont comptabilisées distinctement. Ces données seront communiquées aux membres de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2021.

- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Petite Enfance - Enfance Jeunesse Mme BASCOUL informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Petite Enfance - Enfance Jeunesse fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

 Résultat de l'exercice 2021 :
 - 395 909,76 €

 Résultat à la clôture de l'exercice 2020:
 0,00 €

 Résultat de l'exercice 2021
 - 395 909,76 €

<u>Mme BASCOUL</u> prend le soin de rappeler que la compétence « Enfance Jeunesse » est exercée seulement depuis le 1^{er} janvier 2020. La lecture du compte administratif 2021 ne traduit l'activité annuelle su service concerné, certaines dépenses relatives à l'exercice 2020 ayant été réglées en 2021.

Au chapitre 012 – Charges de personnel, sur les 250 993,17 € inscrit au compte 6217 – Personnel affecté par une Commune membre, 96 460,63 € correspondent à la facturation du personnel mis à disposition en 2020 par la Commune de Montredon-Labessonnié. Le compte 6574 – Subventions de fonctionnement organisme de droit privé, totalise les subventions de fonctionnement 2020 et 2021 versées à l'Association « La Passerelle » pour la gestion du Centre de Loisirs à Lombers dont les montants respectifs s'élèvent à 51 487,00 € et 56 172,67 € (dont 4 172,67 € de subvention exceptionnelle).

Mme BASCOUL fait part du nombre d'agents intervenant dans le domaine de l'Enfance Jeunesse :

- 19 agents permanents titulaires ou contractuels
- 8 agents mis à disposition par la Commune de Réalmont
- 2 agents mis à disposition par la Commune de Montredon-Labessonnié

Elle indique en outre qu'afin de permettre aux membres de l'assemblée de mieux apprécier la situation, un document distinguant la « Petite Enfance » de l' « Enfance Jeunesse » leur sera transmis.

M. CANTALOUBE rappelle d'une part que le déficit de ce budget s'est élevé en 2020 à - 106 341,82 € et, d'autre part, qu'une revoyure du montant des Attributions de Compensation est intervenue en

2021 à hauteur de + 82 644 €, soit au total 459 897,00 € (compte n° 74751).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2021.

- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Ordures Ménagères

<u>M. CALVIGNAC</u> informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Ordures Ménagères fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021	+	15 393,15 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	+_	103 204,25 €
Résultat cumulé 2021	+ 1	118 597,40 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021	- 79 707,33 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020	<u>+ 176 692,61 €</u>
Résultat cumulé 2021	+ 96 985,28 €

M. CALVIGNAC souligne que les comptes n° 611 – Contrat de prestations de service et n° 65548 - Autres contributions obligatoires, continuent à augmenter, respectivement de + 48 547,59 € et + 34 842,76 €, le Syndicat Mixte TRIFYL répercutant la hausse de la TGAP.

A toutes fins utiles, il indique qu'une évolution d'un point de la TEOM à 13,89 % générerait un produit supplémentaire de 86 953,41 €.

M. LESCURE considère qu'il y a en conséquence lieu de réduire le tonnage de déchets.

<u>Mme ROLLAND</u> rappelle quant à elle la nécessité, afin de contribuer à la réduction de la quantité de déchets, d'inscrire une ligne « prévention » sur le budget primitif 2022.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2021.

- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe SPANC

M. CALVIGNAC informe l'assemblée que Le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe SPANC fait apparaître le résultat suivant :

<u>Section de fonctionnement :</u>

Résultat de l'exercice 2021 - 00,00 € Résultat à la clôture de l'exercice 2020 + 102 707,02 € Résultat cumulé 2021 + 102 707,02 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021.

- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Eau

<u>M. CALVIGNAC</u> informe l'assemblée que Le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Eau fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section d'investissement :</u>

Résultat de l'exercice 2021 + 352 493,78 € Résultat à la clôture de l'exercice 2020 -11474,17 € Résultat cumulé 2021 + 341 019,61 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 + 68 346,57 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020 + 128 803,57 €
Résultat cumulé 2021 + 197 150,14 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2021.

- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Assainissement

<u>M. CALVIGNAC</u> informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Assainissement fait apparaître les résultats suivants :

<u>Section d'investissement :</u>

Résultat de l'exercice 2021 + 636 354,09 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2020 - 145 442,02 €

Résultat cumulé 2021 + 490 912,07 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 - 26 177,96 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020 $+85\ 844,85\ €$ Résultat cumulé 2021 + 59 666,89 €

M. CALVIGNAC précise que la baisse du montant de la redevance perçue en 2021 (compte n° 70611 Redevance d'assainissement collectif) est liée à la facturation d'un plus grand nombre d'usagers par VEOLIA et au décalage dans le temps du reversement, par VEOLIA, des recettes encaissées.

Il pose ensuite la question des travaux futurs à réaliser, le coût du programme pluriannuel d'investissement étant estimé à 6 026 186,00 € HT et précise par ailleurs que le compte administratif 2021 enregistre des recettes qui ont un caractère ponctuel, les excédents des budgets annexes communaux qui s'élèvent à 56 553,61 € en fonctionnement et 204 820,69 € en investissement (compte n° 1068).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2021.

Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZAC LABOUTARIÉ

<u>M. CHAMAYOU</u> informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC LABOUTARIE fait apparaître le résultat suivant :

<u>Section d'investissement :</u>

Résultat de l'exercice 2021 - 26 992,02 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2020 - 74 116,86 €

Résultat cumulé 2021

- 101 108,88 €

La règle impose qu'il n'y ait pas de résultat de fonctionnement de clôture pour les budgets annexes des zones d'aménagement concerté.

Le prix de revient des terrains s'élève au 31 décembre 2021 à 625 569,88 €.

<u>M. CHAMAYOU</u> indique que les seules dépenses enregistrées en 2021 concernent l'emprunt. En 2022, deux nouveaux lots sont susceptibles d'être vendus.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2021.

- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZA LOMBERS

M. CHAMAYOU informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe ZA LOMBERS fait apparaître le résultat suivant:

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021 + 274 491,23 € Résultat à la clôture de l'exercice 2020 + 14 996,30 €Résultat cumulé 2021 + 289 487,53 €

La règle impose qu'il n'y ait pas de résultat de fonctionnement de clôture pour les budgets annexes des zones d'activité.

Le prix de revient des terrains s'élève au 31 décembre 2021 à à 151 071,70 €.

M. CHAMAYOU indique que 4 lots ont été vendus pour une valeur totale de 292 275,00 €. Des travaux de viabilisation seront réalisés en 2022 pour desservir de nouveaux terrains.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2021.

- Vote du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe ZA FOURNIALS

<u>M. CHAMAYOU</u> informe l'assemblée que le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe ZA FOURNIALS fait apparaître le résultat suivant :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021 + 0,00 € Résultat à la clôture de l'exercice 2020 - 95,00 € Résultat cumulé 2021 - 95,00 €

La règle impose qu'il n'y ait pas de résultat de fonctionnement de clôture pour les budgets annexes des zones d'activité.

Le prix de revient des terrains n'a pas varié et s'élève au 31 décembre 2021 à 93 322 €.

<u>M. CHAMAYOU</u> indique qu'un acquéreur potentiel est entré en contact avec les services de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. CANTALOUBE ne prend pas part au vote), adopte le compte administratif 2021.

M. CANTALOUBE assure à nouveau la présidence de l'assemblée.

- Solidarité Ukraine : Attribution d'une aide d'urgence

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit et afin d'exprimer concrètement la solidarité de la Communauté de Communes, <u>M. le Président</u> propose à l'assemblée de contribuer financièrement en attribuant une aide d'urgence d'un montant de 2 000 €.

Il précise que cette aide sera versée à l'Association des Maires et des Élus Locaux du Tarn (ADM 81) et ensuite redistribuée par cette dernière en toute transparence aux organismes et associations œuvrant afin de soutenir le peuple ukrainien.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer l'aide d'urgence susvisée.

Ressources Humaines:

- Service SPANC : Création d'un emploi permanent à temps complet

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'un terme anticipé ayant été mis au contrat de délégation par affermage du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au 31 décembre 2021, un agent non titulaire à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité a été recruté pour une durée de 3 mois, du 17 janvier au 16 avril 2022. Il convient aujourd'hui de procéder au recrutement d'un agent sur un emploi permanent à temps complet.

Il est en conséquence proposé de créer, à compter du 17 avril 2022, un emploi au grade d'Adjoint technique Principal de 1ère classe — Catégorie C — titulaire à temps complet.

Si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de trois ans renouvelable une fois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ledit emploi dans les conditions susvisées et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

- Pôle Technique : Création d'un emploi permanent à temps non complet

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'afin d'assurer l'entretien des locaux communautaires, un agent non titulaire à temps non complet (20 heures) pour accroissement temporaire d'activité a été recruté pour une durée d'un an, du 29 mars 2021 au 28 mars 2022. Il convient aujourd'hui de procéder au recrutement d'un agent sur un emploi permanent à temps non complet (20 heures).

Il est en conséquence proposé de créer, à compter du 29 mars 2022, un emploi au grade d'Adjoint technique – Catégorie C – titulaire à temps non complet (20 heures).

Si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de trois ans renouvelable une fois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ledit emploi dans les conditions susvisées et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Tourisme : Création du « Circuit des Pigeonniers » - Demande de subventions auprès de l'État et du Département

<u>Mme CALMET</u> rappelle à l'assemblée que l'action autour de la randonnée constitue un axe prioritaire de développement touristique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Cet effort se traduit par :

- 180 kilomètres d'itinéraires de randonnée pédestre
- 300 kilomètres d'espace VTT
- 2 circuits de géocaching.

Le projet de création d'un sentier de randonnée thématique autour des pigeonniers, à Lombers, consiste à qualifier un itinéraire existant (seul un document papier récapitulant les pigeonniers du Centre Tarn est actuellement disponible) en installant 10 panneaux pédagogiques tout au long du parcours (13 kilomètres).

Le coût de création du « Circuit des pigeonniers » est estimé à 6 467,19 € HT qui se décompose comme suit :

Caractéristiques	Coût (€ HT)	Prestataire
Création graphique des panneaux	2 495,00	Adri1 D
Panneau de pigeonnier en dibond	175,80	Signaux Girod
Support pupitre pour panneau	2 256,41	Signaux Girod
Plaquette directionnelle balisage	317,28	Signaux Girod
Conception et impression panneau dibond	234,30	CREAJ
Installation des panneaux	800,00	CPIE
Conception fiche Rando Tarn	120,00	CREAJ
Impression fiche Rando Tarn	68,40	CREAJ

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- État – DETR/DSIL
 - Département
 - Communauté de Communes
 40 %
 2 263,52 €
 1 616,80 €
 2 586,87 €

6 467,19 €

Le calendrier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : mai à juin 2022

- Équipement et aménagement : juillet à septembre 2022

- Promotion et communication : octobre 2022

La réalisation de ce projet devrait contribuer à :

- Mettre en valeur le petit patrimoine bâti rural
- Rendre la découverte de ce patrimoine autonome pour le randonneur et le visiteur
- Mettre en lumière les acteurs de la filière « Pigeon » avec la présence d'un musée et d'un producteur ferme/auberge aux abords du sentier.
- Créer du flux touristique

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de lancer l'opération, d'approuver le plan de financement prévisionnel susvisé et de solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès de l'État – DETR/DSIL et du Département du Tarn.

PÔLE TECHNIQUE

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2026

M. CALVIGNAC rappelle à l'assemblée que, conformément à ses statuts, la Communauté de Communes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés et, à ce titre, s'est engagée par délibération du 14 décembre 2020 (n° 2020-129) à mettre en œuvre son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2020/2026.

Sur la base d'un état des lieux démarré en 2020 par le Service Environnement, la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) s'est réunie à trois reprises en 2021 pour s'accorder le 26 octobre 2021 sur un programme d'actions de réduction des déchets ménagers et assimilés construit autour de 6 axes de travail :

- Axe 1 Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- Axe 2 Éco exemplarité
- Axe 3 Promotion de la réduction et valorisation des biodéchets
- Axe 4 Communication, sensibilisation sur les gestes de prévention
- Axe 5 Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation
- Axe 6 Outils économiques

La mise en œuvre de ces actions devant permettre d'atteindre les objectifs de réduction suivants :

Centre Tarn	Ordures Ménagères Assimilés (OMA)		Textiles	Déchets Ménagers Assimilés (OMA+textiles+ Déchets déchetterie)	
	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Collecte sélective (CS)	Verre (V)		
Déchets collectés en 2019	230 kg/hab/an	59,78 kg/hab/an	32,3 kg/hab/an	3,8 kg/hab/an	520 kg/an/hab
Objectifs régionaux à atteindre pour 2025	196 kg/hab/an	59 kg/hab/an	33 kg/ha/an	6 kg/an/hab	555 kg/hab/an
Objectifs régionaux à atteindre pour 2030					433 kg/hab/an
	-14,60 %	0,00 %	5,60 %	57,89 %	-15% pour 2030

En 2019, la Communauté de Communes a produit 520 kg /hab/an de déchets ménagers et assimilés. Ce ratio devra être égal à 433 kg/hab/an en 2030 (-15%).

Ces objectifs de réduction correspondent à ceux fixés par le Syndicat Mixte TRIFYL à l'horizon 2030 (et sont conformes aux objectifs de prévention régionaux et nationaux).

Après un point d'avancement en Conseil Communautaire du 14 décembre 2021, le projet de PLPDMA a été mis à la disposition du public du 21 janvier au 4 février 2022, dans les conditions prévues pour la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (article L 120-1 du code de l'environnement).

Considérant que les avis récoltés lors de la consultation de la CCES et de la consultation publique ont fait l'objet d'une synthèse mise en ligne sur le site de Centre Tarn,

Considérant que, suite à cette consultation, le projet de PLPDMA n'a pas reçu d'observations susceptibles de le modifier,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2026 et décide d'engager les moyens humains et financiers nécessaires pour la mise en œuvre dudit programme.

<u>M. CALVIGNAC</u> tient à souligner le travail réalisé par les deux chevilles ouvrières de ce programme que sont Mme ROLLAND et Claire VAYSSE, Chargée de mission Prévention des déchets – Environnement.

<u>Mme ROLLAND</u> se réjouit que l'on puisse enfin passer à la mise en œuvre du programme de prévention, car il s'avère impératif de réduire la quantité de déchets. Il faut inciter de plus en plus d'habitants du territoire à pratiquer le compostage, informer et sensibiliser les élus municipaux et s'inspirer de ce qui a été mis en place sur d'autres territoires.

Il y a aussi lieu de se poser la question de la tarification incitative, c'est-à-dire d'un paiement du service en fonction de la quantité de déchets, ou encore de la redevance spéciale afin que seuls les ménages ne supportent pas le coût du service.

Elle conclut en appelant à l'implication du plus grand nombre.

QUESTIONS DIVERSES

- Problématique de l'accès aux soins et notamment aux soins infirmiers : <u>M. le Président</u> informe l'assemblée qu'un temps d'échange entre les membres de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Centre Tarn (CPTS), le Conseil Départemental et les Maires de la Communauté de Communes sera organisé le 25 avril prochain à 20 h 30.
- Schéma de Signalisation Touristique et Économique : <u>M. le Président</u> indique qu'il participera à la Commission DETR qui se réunit le lundi 21 mars prochain. Il faut donc attendre sa tenue pour savoir si cette opération bénéficie d'une aide de l'État.

<u>Mme ROLLAND</u> demande à ce qu'une réponse soit rapidement apportée au Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides quant à la mise en œuvre ou non du schéma de signalisation afin de pouvoir, si nécessaire, débloquer l'enveloppe LEADER réservée pour cette opération.

Si cette enveloppe venait à se libérer, elle rappelle que la date limite pour déposer une demande d'aide est fixée au 30 juin 2022, la date limite de programmation au 31 décembre 2022 et la date limite de fin d'exécution des travaux au 31 décembre 2023.

<u>M. THIELE</u> informe l'assemblée que, lors de sa séance qui s'est tenue la veille au soir, le Conseil Municipal de la Commune de Sieurac a confirmé qu'il ne souhaitait pas de mise en œuvre du schéma de signalisation sur le territoire communal.

- Solidarité Ukraine : en réponse à M. TROUILHET, il est confirmé que la Communauté de Communes peut se charger de l'acheminement des dons matériels auprès de la Protection Civile en rappelant la nécessité de se conformer aux besoins.
- "Questions de Culture !" : <u>M. MOREL</u> rappelle à l'assemblée la nécessité de compléter et faire compléter le questionnaire élaboré par les élus de la Commission "Éducation Culture". Il indique que le questionnaire est accessible sur le site internet de la Communauté de Communes.
- Exposition "L'Art Amateur", les 26 et 27 mars à Laboutarié : M. BOURREL invite les membres de l'assemblée au vernissage de cette exposition le 25 mars à 18 h 00.

La séance est levée à 23 h 15.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

Séance du mercredi 16 mars 2022 à 20h30 à Réalmont



Monsieur BARRAU Alain	

Madame BARTHE DE LA OSA Nadège donnant procuration à Madame Françoise HOULES	
Madame BASCOUL Sylvie	
Madame BOU Virginie	
Monsieur BOULADE Hervé	
Monsieur BOURREL Serge	
Monsieur BOYER Alain	
Madame CALMET Isabelle	
Monsieur CALS Sylvian	Excusé
Monsieur CALVIGNAC Pierre	
Monsieur CANTALOUBE Jean Luc	
Monsieur CHAMAYOU Jean-Paul	
Madame CLUZEL Marie-Line	
Monsieur COMBELLES Jean-François	

Monsieur DE RUS Raoul	Excusé
Madame Nathalie FABRE	
Madame FAURÉ Anna donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE	
Monsieur GAU Frédéric	
Monsieur HERNANDEZ Alain	
Madame HOULES Françoise	
Madame LACROIX Véronique donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES	
Monsieur LESCURE Jean-Pierre	
Monsieur LOPEZ Jean Michel	
Monsieur MADAULE Jean-Claude	
Madame MARAVAL Véronique	
Monsieur MARCUZZO Fabrice représenté par Monsieur THIELE Éric	
Monsieur MOREL Christophe	

Madame ROLLAND Marie-Claude	
Monsieur ROQUES Claude	
Monsieur ROUQUETTE Rémy	
Madame SOULARD Ambre	Excusée
Madame SOULET Isabelle donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU	
Monsieur THIERY Pascal donnant procuration à Monsieur Jean Michel LOPEZ	
Madame TRENTI Sarah donnant procuration à Monsieur Alain BOYER	
Monsieur TROUILHET Bernard	
Monsieur VIAULES Henri	